

Commission informatique de la Faculté des lettres (CIF Lettres)

Séance du 3 décembre 2014, 14h – 16h15, salle A208

Présents : Mme G. Puskas (présidente), MM. J.-M. Giagnoli (Distic), P. Grespan, R. Wetzel et P. Coet

Excusés : Mme F. Zay, MM. J. Blanc et J. Moeschler

Amortissement du matériel sur 4 ans

Du point de vue comptable, le matériel est amorti en 4 ans. Il est alors remplacé car ensuite les mises à jour alourdissent le système et les machines ont de plus en plus de peine à tourner. Par ailleurs le budget qui permet d'acquérir du matériel informatique, dit « crédit de renouvellement » (investissement), est en constante diminution.

Se pose dès lors la question d'un renouvellement après une période plus longue que l'amortissement comptable. M. Grespan constate que les PC peuvent durer plus longtemps, mais que les portables subissent plus de contraintes et donc s'usent plus vite. Une distinction paraît donc nécessaire.

Décision : la commission décide qu'en principe les portables sont remplacés après 4 ans et les postes fixes après 5 ans.

Acquisitions de matériel

La diminution des moyens disponibles suscite deux questions : faut-il continuer à mettre à disposition un poste fixe et un portable ? Faut-il continuer à acheter du matériel Apple plus coûteux que le matériel de type PC ?

Un PC portable haut de gamme coûte env. 1'450 F contre 2'200 pour un Mac. Dans la gamme moyenne il faut compter env. 1'200 F pour un PC portable contre 1'340 F pour un Mac.

MM. Giagnoli et Grespan signalent l'introduction dans les bibliothèques du « client 0 ». Seuls un clavier et un écran muni d'un logiciel sont installés, qui permettent de travailler sur une machine virtuelle en se connectant sur un serveur. Ce dispositif de type terminal coûte nettement moins cher qu'un poste traditionnel. Par contre il peut y avoir un coût caché au niveau central (serveur). A noter qu'un portable peut être branché sur l'écran.

Décision : la commission décide d'explorer la piste du « client 0 », notamment en s'informant sur d'éventuels coûts cachés au niveau du serveur.

En attendant, la commission fixe les plafonds suivants pour le matériel :

Portables (gamme moyenne) :

Apple 13" et 128 Go, 1'450 F – PC 13,3" et 256 Go, 1'200 F.

Postes fixes :

Apple 21", 1'540 F – PC avec écran 23", 800 F.

Ecrans libres :

PC 23", éventuellement avec un adaptateur Apple (30 F).

Imprimantes

M. Grespan propose de maintenir le niveau actuel du parc, donc de ne pas l'augmenter, et de généraliser le système d'impression P-Card sur mopieurs.

M. Giagnoli confirme que les statistiques d'utilisation des mopieurs pour 2014 seront disponibles au début de l'année prochaine.

Pour éviter la cohabitation de différents systèmes d'impression (imprimantes, photocopieurs, mopieurs...), il faudrait obtenir l'installation de mopieurs y compris dans des endroits où la rentabilité n'est pas assurée. Ces machines pourraient être plus petites et moins coûteuses.

Décision : la commission décide de se renseigner sur cette dernière possibilité.

Comptes informatiques pour les retraités

Seuls les professeurs honoraires conservent automatiquement leur compte informatique. Les autres retraités doivent en faire la demande et être enregistrés dans la base des externes.

Or cette dernière ne devrait accueillir que des collaborateurs externes participant à la recherche et à l'enseignement, ainsi que des prestataires externes.

Les autres ayants droit à un compte devraient figurer dans une autre base, p. ex. une base RH pour les retraités. Cette possibilité n'existant pas encore, la base des externes continue de servir pour des catégories de personnes autres que celles qui sont prévues.

Soutien à des projets

M. Grespan signale que le service informatique peut soutenir des projets tels que la création de bases de données, l'installation de bornes interactives, etc. Il demande l'accord et le soutien de la commission avant de poursuivre dans cette voie.

M. Giagnoli rappelle l'existence du *Project Management Office* (PMO), lequel peut lui aussi apporter expertise et soutien à des projets. Il est également possible de consulter la commission d'architecture (CAT) afin de vérifier la compatibilité des projets avec leur environnement.

Décision : la commission approuve la démarche de soutien. Elle demande que les projets lui soient soumis au préalable. Le cas échéant, elle fera appel au PMO ou à la CAT.

Publicité des décisions de la commission et de la politique informatique de la Faculté

La commission constate que l'information ne circule pas toujours correctement.

Décision : il est demandé à Mme Mottaz de créer une page web dédiée à la commission, où figureront ses décisions et des informations générales. Un message annuel sera envoyé pour signaler à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Faculté l'existence de cette page, en principe à la rentrée d'automne.

Divers

Cloud : M. Grespan propose de placer les données du personnel engagé pour une durée déterminée (p. ex. les assistants) sur le *cloud* de la Distic. Ce choix présente un double avantage : il n'est pas nécessaire de créer manuellement un compte pour chaque personne et les données sont effacées après le départ de la personne (mais après un certain laps de temps).

Décision : la commission accepte de procéder ainsi, mais demande qu'un bilan soit établi. Et que, le cas échéant, les données puissent être transférées sur le *cloud* de la Faculté.

Rachat de matériel amorti : la question se pose régulièrement. En l'état, seuls les retraités peuvent racheter du matériel amorti lorsqu'ils quittent la Faculté, ce qui exclut les actifs et les personnes qui partent dans une autre institution ou chez un autre employeur.

Décision : la commission confirme la restriction de la possibilité de rachat aux seuls retraités.

Salle PC-Etudiants Mirabeau : cette salle est peu utilisée et donc peu utile. M. Grespan propose d'échanger cette salle avec celle qui, dans le bâtiment central, sert aux formations. Cette dernière serait beaucoup plus accessible aux étudiants.

Décision : la commission donne mandat à M. Grespan de se renseigner.